

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 16 septembre 2014

Présents : Mmes Dubois Corinne, Gaubert Marie-Pierre, Hébert Delphine, Ledru Marie-Flore, Lefrançois Joëlle, Petiton Annie
Mrs Berthélémy Joël, Brunet Mathieu, Durand Frédéric, Nicolle Paul, Roger Franck, Rousseau Dominique

Absents excusés : Mme Lorient-Vauquelin Sandrine, Mrs Leclerc Pierrick, Malandain Francis.

Procuration : Mme Lorient Vauquelin à Mr ROGER Franck
Malandain Francis à Mme PETITON Annie

Secrétaire de séance : Paul Nicolle

Achat d'un car :

La commission « Travaux... » s'est saisi du dossier. Rendez-vous est pris vendredi 19 au matin avec Sandra Canu, chauffeur du car, afin qu'elle soit associée au choix.

Différentes offres de car à 17 ou 22 places se présentent. Les options à retenir privilégieront la sécurité.

Il faudra s'assurer des nouvelles normes anti-pollution.

Le Conseil Municipal se réunira le vendredi 19 septembre afin de délibérer de ce sujet.

Validation de l'appel d'offres pour la salle polyvalente :

Concernant l'isolation thermique extérieure, un appel d'offres a été publié du 26 mai au 20 juin 2014 sur le site de l'Association des Maires.

Deux propositions nous sont parvenues :

- Entreprise AUZANNE pour un montant de 68239,20 euros.
- Entreprise OPTIMAL SOLUTIONS pour un montant de 72646,05 euros.

Selon les critères définis par nos soins privilégiant la technique pour 50%, le prix pour 30% et les délais pour 20%, l'entreprise Auzanne obtient une « note » de 87/100 et l'entreprise Optimal Solutions une « note » de 70/100.

La différence se fait surtout sur l'aspect technique.

La proposition de l'entreprise Auzanne est retenue à l'unanimité.

Indemnité de conseil du percepteur :

Le conseil municipal retient à l'unanimité une indemnité de 100%

Travaux des différentes commissions :

⇒ *Commission travaux :*

- Frédéric Durand précise que de nombreux échanges ont eu lieu quant au fonctionnement de la commission.
Il a fallu recenser les urgences : car, salle polyvalente, diagnostic et mise en conformité des Établissements Recevant du Public (ERP).
- Joël Berthélémy qu'il est nécessaire de suivre les bonnes procédures pour tout chantier, être vigilant en ce qui concerne la sécurité, l'environnement (ex. : qualité de l'air selon les produits utilisés).
Il faut faire respecter les autorisations de travaux comportant notamment les prescriptions de sécurité élaborées après analyse de la situation.
- Il est nécessaire d'établir un cahier de sécurité pour les ERP, ainsi qu'un AD'AP (Agenda d'accessibilité Programmée).

⇒ Commission Communication :

- Un premier numéro du journal communal « le corset rouge » est paru.
- Le second numéro est en cours de constitution, ainsi que le renouvellement du site internet de la commune et une page « Facebook » conçue par Valentin Dubois.
- Il faut régulièrement relancer les associations pour avoir des informations.
- Marie-Pierre Gaubert et Corinne Dubois souhaitent aussi mettre en valeur le personnel intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.).
- Il serait souhaitable que les différentes commissions municipales communiquent régulièrement leurs informations à l'équipe rédactrice du « Corset Rouge » dont la prochaine parution aura lieu en novembre ou décembre 2014.
- Une réflexion est engagée quant à l'accueil en secrétariat de Mairie.

⇒ Commission Enfance Jeunesse :

- Ces premiers mois de mandature ont été essentiellement consacrés à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.
- La commission a donc élargi ses réunions à l'équipe enseignante de l'école primaire, aux parents d'élèves ainsi qu'au personnel communal concerné.
- Franck Roger a œuvré à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires auprès du personnel, dans une dynamique de redéploiement, d'investissement personnel et de formation.
- Quatre jours de formation d'éducation à la nature sont proposés par le collectif « Éduquer à la Nature » au sein du Parc Naturel Régional ; cette formation va être proposée aux employés investis dans les T.A.P. . Mais cela nécessite un remplacement des stagiaires par des bénévoles.
- Joëlle Lefrançois note que les T.A.P. fonctionnent bien, le personnel est motivé et les premiers retours des parents d'élèves sont positifs.
- L'accueil de loisirs sera opérationnel aux vacances de la Toussaint.
- Les prochains travaux de la commission porteront sur la poursuite du Conseil Municipal de Enfants, l'organisation de la cérémonie commémorative du 11 novembre, la fête de Noël.

⇒ Commission environnement, patrimoine, tourisme

- En ce qui concerne le chêne des lacs, la commission a engagé un travail visant à l'entretien et la mise en valeur de cet arbre remarquable. Paul Nicolle et Annie Petiton ont rencontré Mme Debussy (famille propriétaire du terrain où se situe l'arbre). Une convention existe entre la Commune et les propriétaires ; il s'agit de la « réactiver ». La Commune doit notamment contracter une assurance concernant le terrain « prêté » par les propriétaires.
- Frédéric Durand et Paul Nicolle ont pu constater sur place que la superficie prêtée par les propriétaires est insuffisante pour entretenir correctement l'arbre. Une nouvelle négociation est donc nécessaire.
- En accord avec la paroisse, un « chantier citoyen » a été effectué afin de nettoyer la chapelle, le samedi 6 septembre 2014.
- Les prochains dossiers à traiter sont le devenir de la plaine après l'exploitation en carrières, l'extension de la route des fruits sur la Presqu'île, la mise en place de la semaine du développement durable.

Arrêté concernant l'interdiction des véhicules à moteur sur certains chemins de la commune :

Delphine Hébert souligne l'incohérence des panneaux de signalisation avec le dit arrêté, ainsi que la confusion sur la désignation des chemins pour lesquels il s'applique, ayant elle-même été « interpellée »

par la gendarmerie et la police des forêts alors qu'elle circulait sur un terrain privé pour lequel l'arrêté ne peut s'appliquer.

Franck Roger rappelle qu'historiquement, cet arrêté se justifiait par la demande de riverains qui subissaient les nuisances dues aux passages d'engins motorisés (quadricycles à moteur, motos etc.). Cet arrêté de 2007 interdit la présence de tout véhicule à moteur sauf certain ayant droit (services publics, exploitation agricole et forestière...

Il semble nécessaire de clarifier sur les ayant-droit et de repenser la signalétique. Il faudra statuer lors d'une prochaine réunion du conseil.

Sécurité routière :

Suite à l'accident mortel du 19 juillet 2014, le conseil général de Seine-Maritime met en place une commission.

Des contrôles radars plus fréquents seraient souhaitables.

M. le Maire rencontrera la gendarmerie courant octobre.

Projection financière :

Pour l'année 2014, il y a une inflation de la masse salariale : 106 327,70€ en 2013 ; 120 174€ en 2014.

Cette inflation s'explique par l'augmentation du volume horaire de certains employés communaux notamment avec la mise en place des T.A.P.

De plus, l'équipe « espaces verts » a été renforcée cet été : travaux à l'école, tontes exceptionnellement fortes, départ en formation permis D de Nicolas Revet. Cela a donc nécessité l'embauche pour un contrat de 6 mois de Mme Duchaussoy et de Julien Delamare cet été.

Élaboration du budget :

Franck Roger souhaite la présence d'un membre de chaque commission lors de l'élaboration du budget, ainsi que la présence d'Estelle Delamare pour son expertise. Se proposent Annie Petiton, Franck Roger et Dominique Rousseau.

Modification de contrat :

Franck Roger propose la suppression du poste de 20 heures et la création d'un poste de 24 heures hebdomadaires pour Mme Sandra Canu.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Organisation de la Saint-Michel 2014 :

Franck Roger salue l'investissement des membres de l'association de la Saint-Michel.

Annie Petiton fait le point : Actuellement, 72 personnes sont inscrites au repas ; 30 enfants sont inscrits pour participer au défilé de chars, ce qui est positif.

L'apéritif de la municipalité aura lieu à 11h30.

Tarifs garderie :

Il est octroyé un demi-tarif pour la garderie à deux employés municipaux dont les horaires ont été modifiés par la municipalité, ce qui les oblige à confier leurs enfants à la garderie municipale.

Fond départemental d'aide aux jeunes :

Ce fond est à destination des 18/25 ans ; il finance notamment des projets d'insertion professionnelle. Il peut servir pour répondre à une urgence sociale (étudiants en situation de précarité financière...).

Grâce à la mise en place d'une permanence, Joëlle Lefrançois et Franck Roger pourront aider les jeunes dans leurs démarches et projets.

La contribution de la commune serait de 157,55€ (0,27€ par habitant et par an).

Le conseil adopte à l'unanimité la participation de la commune à ce fond.

La séance est levée à 22h.